

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-

DECRET N° 75-159 du 21 Juillet 1975
portant intérim -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du
Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;

VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Ser-
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant
les attributions des Membres du Gouvernement ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Pour compter du Lundi 21 Juillet 1975 :

- Le Capitaine Augustin HONVOH, Ministre Délégué auprès du Pré-
sident de la République, Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coor-
dination des Aides Extérieures, assure l'intérim du Ministre des Travaux
Publics, Transports, Postes et Télécommunications, pendant l'absence du
Capitaine Léopold AHOUEYA.

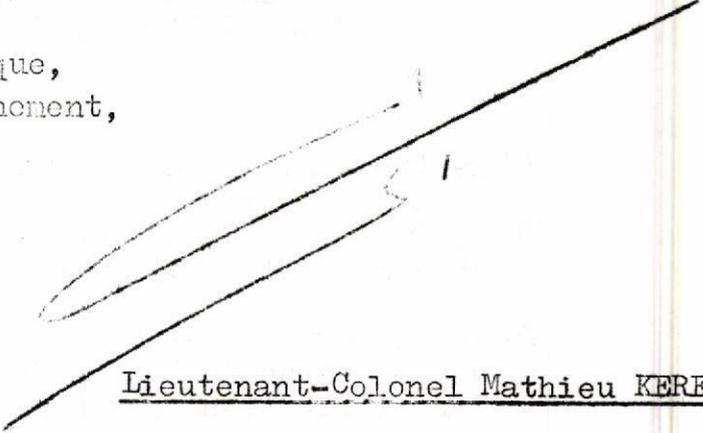
- Le Capitaine André ATCHADE, Ministre de l'Industrie, du Com-
merce et du Tourisme, assure l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération, pendant l'absence du Chef de Bataillon Michel
ALLADAYE.

.../...

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 21 Juillet 1975

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 5 CS 6 CNR 4 SGG 4 MPT-MAEC-MP 6 autres ministères 10
SPD 2 DPE-DGAJL-INSAB 6 IAA-DCCT-IGF-ONEPI-Gde Chanc. 5 JORD 1